

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 18/08/2021

### **Dengue à La Réunion Le nombre de cas poursuit sa baisse**

Du 2 au 8 août, 94 cas de dengue ont été confirmés (contre 178 la semaine précédente après consolidation des données). Le nombre de cas continue de diminuer dans la majorité des communes. Le secteur Ouest reste la région la plus touchée.

Les autres indicateurs (passages aux urgences, hospitalisations) montrent également une baisse de l'épidémie. Toutefois, malgré l'hiver austral, la circulation du virus reste plus importante que les années précédentes à la même période.

Aussi, la population et les acteurs de la lutte contre la dengue sont encouragés à poursuivre les mesures de protection individuelle et collective : appliquer des répulsifs pour se protéger des piqûres de moustiques, éliminer tout ce qui peut contenir de l'eau (gîtes larvaires), consulter son médecin en cas de symptômes.

#### **Situation de la dengue au 18 août 2021**

(données Cellule Santé Publique France en région, ARS)

Sur les deux dernières semaines, les cas confirmés ont été localisés dans toutes les communes à l'exception de l'Entre-Deux, Sainte-Suzanne, Salazie et La Plaine des Palmistes.

- Le secteur Ouest comptabilise la majorité des cas déclarés. Des cas y sont recensés dans toutes les communes. Saint-Paul reste la commune où le virus circule le plus (38% des cas).
- Les autres cas sont principalement rapportés à Saint-Pierre, Saint-Joseph et Saint-Louis, Saint-Denis et Saint-André.

Des regroupements de cas (foyers de dengue) ont été identifiés dans les quartiers suivants :

#### REGION OUEST

- **Saint-Paul** (La Plaine les Chocas)
- **Saint-Leu** (Piton Saint-Leu)

#### REGION SUD

- **Saint-Joseph** (Le Butor)

#### **Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2021**

- **29 452 cas confirmés**
- **914 hospitalisations**
- **4 040 passages aux urgences**
- **19 décès** directement liés à la dengue

## Recommandations pour lutter contre la dengue

Il suffit d'une seule piqûre de moustique pour avoir la dengue.

Les autorités sanitaires recommandent de :

- **Se protéger contre les piqûres de moustiques, y compris durant les 7 jours suivants l'apparition des symptômes pour protéger son entourage**
- **Continuer à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement** ; plusieurs sérotypes de la dengue peuvent circuler et une infection par un sérotype ne protège pas de l'atteinte par un autre sérotype.
- **Éliminer les gîtes larvaires (nids à moustiques)** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile, vérifier les gouttières...
- **Consulter un médecin en cas de symptômes** : fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, ... **et réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale** prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue.
- **Si vous êtes malade de la dengue** :
  - **Continuez à vous protéger** contre les piqûres de moustiques.
  - Afin de prévenir les formes graves de la dengue :
    - **Surveillez votre état de santé**, surtout entre le 4<sup>ème</sup> et le 8<sup>ème</sup> jour de la maladie
    - **Consultez votre médecin traitant ou un service d'urgence** si vous avez des signes et symptômes suivants : douleurs abdominales sévères, vomissements persistants, impossibilité de s'alimenter/s'hydrater, grande fatigue, agitation.
    - **Consultez sans délai un ophtalmologue ou les urgences du CHU Nord, en cas de complications ophtalmologiques (baisse de la vue grave et brutale)** survenant environ 8 jours après le début des signes de la dengue
    - **Rendez-vous à l'hôpital en cas de dégradation de votre état de santé**



Les formes graves de dengue touchent **tous les âges** : nourrissons, enfants, adultes et personnes âgées. Elles surviennent aussi bien chez des personnes en bonne santé que chez des personnes qui présentent des pathologies.

**Les enfants de moins de deux ans, dont les parents pensent qu'ils pourraient avoir la dengue, doivent être de préférence pris en charge en milieu hospitalier.**

La dengue étant susceptible d'altérer le foie, **il est recommandé de suivre strictement les recommandations de son médecin** sur la prise de **paracétamol**.

Retrouvez toute l'actualité sur la dengue à La Réunion sur le [Facebook Ensemble contre les moustiques](#)

Contact presse  
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77  
Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974  
Facebook : @Prefet974